Séance du lundi 19 janvier 2026

D'après convocation du 14 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze janvier à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de Fontaines d'Ozillac, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire.

Présents : Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Mr Sébastien NEVEU, Mme Corinne LANNEPAX, Mr Emmanuel LUTARD, Mr David CHAPEAU, Mr Jean-Christophe CAFFENNE, Mme Jennifer DIAS, Mr Dominique PETIT et Mme Laurence BERNARD.

Procuration : Aucune

Absents excusés : Mr Patrick FOUQUET, Mme Déborah OUVRARD, Mr Christian VIDAL, Mr Alexandre PAULAIS et Mme Brigitte ROUHEN.

Nombre de membres :
- en exercice 14
- présents 9
- votants 9
- Pouvoir 0

Le Conseil Municipal a désigné Mme Jennifer DIAS, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Rencontre de locataires potentiels pour la gérance de la pizzéria
- Projets 2026 : Avancées
- Questions diverses

1. Rencontre de locataires potentiels pour la gérance : Mr et Mme DUFFAUT

Mr et Mme DUFFAUT, accompagnés de leur fille, présentent à l'assemblée leur projet pour la reprise de l'épicerie pizzéria : Ils ont actuellement un commerce à Guimps « CALI'S PIZZA » où ils proposent des pizzas, des tacos, des paninis et des burgers, en vente sur place et à emporter. Ils désirent se développer et sont intéressés par le local commercial de Fontaines d'Ozillac.
Ils ont 15 ans d'expérience dans la restauration, dont 5 ans à Guimps.
Ils ne veulent pas faire de doublon avec les services du bar « La Petite Fontaine » (pas de dépôt de pain, pas d'épicerie). S'ils vendent des boissons à emporter, ce sera avec la licence III uniquement (Pas de licence IV).

A Fontaines, ils souhaitent ouvrir le soir de 18h30 à 21h l'hiver et de 18h30 à 21h30 l'été, sur 6 jours, avec uniquement de la vente à emporter, avec 1 employé sur place et 1 employé pour les livraisons. Les frais de livraison seront fonction de la distance parcourue.

Le loyer actuel du local commercial s'élève à 460 TTC (388 HT) avec tout le matériel présent. Mr et Mme DUFFAUT souhaiteraient un loyer entre 300 € et 350 € TTC.

Après le départ de Mr et Mme DUFFAUT, les conseillers constatent qu'ils sont volontaires, ils savent ce qu'ils veulent et ont de l'expérience.
Mme le Maire rapporte l'opinion du maire de Guimps « Ce sont des personnes courageuses qui ont monté leur commerce. Les locaux sont propres et la nourriture de qualité. »

Sur le principe, les membres présents sont d'accord pour une location mais pas sur le loyer demandé.
Pour rappel, le préavis de l'épicerie « LE KANTTU » a été donné pour un départ au 1er avril.

2. Projets 2026

- Immeuble Etourneau :
  . Le **Service des Domaines**, évalue la valeur vénale à 92 000 €. Pour rappel, le propriétaire a fixé son prix de vente entre 95 000 € et 105 000 €.

  . L'Etablissement Public Foncier (EPF) a répondu par mail du 19 janvier 2026 que le projet était recevable. Une convention peut être établie avec eux, en tenant compte des délais (Budget 2026 de l'Etat non voté, élection des administrateurs après les élections municipales) => Vente fin 2026.
  Le projet pourrait être une acquisition en démembrement : La mairie a l'usufruit (10 %) et l'EPF a la nue-propriété (90 %). Ainsi, la commune peut réaliser les travaux (estimés à 340 000 €).
  Les membres présents conviennent de poursuivre le projet et d'informer Mr ETOURNEAU de l'avancée du projet.

- Panneaux photovoltaïques : Pas de nouvelle information.

- Couverture de l'école : Le Département a accordé une subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux HT. L'Etat (DETR) a aussi donné son accord pour une subvention de 40 %, soit un financement à hauteur de 80 % au total.

3. Questions diverses

- Mme BERNARD relate une altercation entre la locataire du logement communal de l'école et un parent d'élève à propos du stationnement sur une place handicapée.

- Mr PETIT souhaite connaître les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse. Il est répondu que l'information est donnée par la société de chasse dans « Les Nouvelles de Fontaines ».
  Il souligne aussi la nécessité de protéger les têtes de buse.
  Il informe l'assemblée que les rats visitent les composteurs et qu'ils doivent être vidés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.
Suivent les signatures,

Marie-Danielle	Sébastien NEVEU	Corinne LANNEPAX	Emmanuel LUTARD
David CHAPEAU	Jean-Christophe CAFFENNE	Patrick FOUQUET Absent excusé	Déborah OUVRARD Absente excusée
Jennifer DIAS	Dominique PETIT	Alexandre PAULAIS Absent excusé	Brigitte ROUHEN Absente excusée
Laurence BERNARD	Christian VIDAL Absent excusé		